

« Le présent postulat a pour objectif d'encourager la mise en œuvre d'installations photovoltaïques en profitant de conditions avantageuses »

L'Office Fédéral de l'ENergie (OFEN) a lancé un programme pilote visant à encourager la mise en œuvre d'installations photovoltaïques sur le territoire communal.

Les démarches recommandées par SuisseEnergie pour le concept « Photovoltaïque chez les privés » sont les suivantes :

- la commune mandate un partenaire indépendant spécialisé dans l'énergie solaire pour la gestion technique du projet (ou gère le projet à l'interne si elle dispose des spécialistes nécessaires),
- la commune invite, via une lettre ou un flyer, ses citoyen(ne)s propriétaires fonciers à une séance d'information sur la démarche globale pour la mise en œuvre d'installations PhotoVoltaïques (PV) individuelles :
 - Informations générales sur l'énergie solaire, présentation du concept, explications, réponses aux questions
 - Proposition concrète avec formulaire d'inscription pour la suite des démarches (confirmation de l'intérêt pour une installation PV)
- les propriétaires intéressés par une installation solaire confirment leur intérêt par la signature d'un formulaire (La commune et le partenaire indépendant peuvent éventuellement demander une modeste participation financière d'engagement),
- le partenaire indépendant prépare un dossier d'appel d'offres pour l'ensemble des bâtiments concernés (adresses, situation des bâtiments, toitures à prendre en compte, détails techniques, etc.),
- la commune et le partenaire indépendant organisent un appel d'offres groupé auprès de minimum 3 installateurs solaires pour l'ensemble des toitures concernées,
- la commune et le partenaire indépendant évaluent les offres reçues et rédigent à l'intention des propriétaires une recommandation sur l'offre la plus intéressante économiquement et techniquement,
- les propriétaires choisissent individuellement l'offre qui leur convient le mieux. Ils restent libres de suivre la recommandation de la commune et du partenaire indépendant ou non.

Un concept similaire existe pour le photovoltaïque sur les bâtiments communaux.

Par exemple, la commune de Daillens a participé à ce programme pilote, à la fois pour le domaine privé et pour le domaine communal.

- tous les propriétaires de la commune ont été contactés et 10% d'entre eux se sont inscrits pour participer au projet,
- la commune elle-même va en profiter pour équiper l'un de ses bâtiments,
- cette démarche devrait permettre l'obtention d'un rabais allant de 10% à 15%.

Beaucoup de propriétaires se posent des questions sur une éventuelle installation photovoltaïque et cette démarche pourrait être le déclic pour les encourager à se lancer dans un tel projet.

Sur le plan communal, c'est une excellente occasion pour s'équiper à des conditions préférentielles. Le volume engendré permettra de faire des économies d'échelles et ainsi d'obtenir de bonnes réductions.

Le retour sur investissement est obtenu après un peu plus d'une dizaine d'années d'exploitation. En outre, durant cette période, les économies d'électricité couvrent les intérêts et l'amortissement. Ces installations ont une durée de vie d'une vingtaine d'années au minimum.

En conclusion, au vu de ce qui précède, les postulants souhaitent qu'une démarche telle que proposée par l'OFEN soit étudiée et mise en œuvre par la Municipalité tant pour propriétaires privés que pour les différents bâtiments communaux.

Les postulants :

Romain Birbaum



Christian Bovey



Ariane Morand



Jean-Claude Progin



Gabriel Racciatti



François Studer



Romanel-sur-Lausanne, le 10 février 2021